



---

1ère Session, 6e Parlement, 21 Victoria, 1858.

---

**BILL LOCAL.**

**BILL.**

Acte pour autoriser le relevé de la ligne  
qui sépare les quatrième et cinquème  
rangs du township de Chatham.

---

Reçu, et lu pour la première fois, mercredi 5  
mai 1858.

Seconde lecture, lundi 10 mai 1858.

---

**M. BELLINGHAM.**

---

**TORONTO :**

**IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.**

Acte pour autoriser le relevé de la ligne qui sépare les  
quatrième et cinquième rangs du township de Cha-  
tham.

**A**TTENDU que divers occupants de terres, résidant dans les qua- Prémabulo.  
trième et cinquième rangs du township de Chatham, dans le comté  
d'Argenteuil, ont souffert de grandes pertes et beaucoup d'inconvé-  
nients en conséquence d'un second tracé de la dite ligne, fait d'après  
5 des instructions du gouvernement adressées à T. Z. Watson, pour sub-  
diviser partie du dit township, lequel a donné lieu à des disputes : les  
dits occupants prétendant que le tracé primitif, fait par Samuel Holland,  
arpenteur général, le 27 d'août 1798, établit la vraie ligne de leurs ter-  
res : A ces causes, pour mettre fin à ces disputes, et pour déclarer quelle  
10 est la vraie ligne de démarcation des dites terres, sa majesté, etc., décrète  
ce qui suit :

I. Il sera fait de suite, sous la direction du commissaire des terres Il sera fait un  
de la couronne, un relevé de la ligne de concession entre les quatrième relevé.  
et cinquième rangs du dit township de Chatham.

15 II. Le présent acte sera censé être un acte public.

Acte public.